



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-205

Objet : Approbation du financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la définition organisationnelle et la mise en œuvre d'un colloque organisé sur les trois bassins de vie du territoire Nord dans le cadre des « Assises de la lecture publique sur le territoire Nord ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) est dotée d'un réseau de bibliothèques et médiathèques déployés dans les Communes du territoire communautaire. Dans le cadre de sa politique culturelle pour la promotion du livre et de la lecture sur le territoire, CAP Nord Martinique avec l'ensemble du réseau des structures, souhaitent améliorer les services offerts à la population et faire état du constat général de la population du Nord sur la lecture ;

Considérant que l'EPCI souhaite organiser un colloque/conférence sur une durée de 2 jours en réunissant des experts, chercheurs, professionnels, intervenants et passionnés de la lecture afin d'échanger des idées, partager des connaissances, discuter des avancées dans ce domaine et des problématiques liées à la lecture dans le but de :

- Promouvoir la lecture comme moyen d'éducation, de divertissement et d'enrichissement personnel,
- Lutter contre l'illettrisme et prévenir l'échec scolaire et l'illectronisme,
- Maintenir le lien social et faciliter le partage d'expériences de recherche et de bonnes pratiques liées à la lecture,
- Encourager le développement de nouvelles approches et technologies pour améliorer la lecture et l'accès à l'information,
- Favoriser les collaborations entre les acteurs du monde de la lecture ainsi qu'avec les référents du réseau des bibliothèques/médiathèques du territoire Nord ;

Considérant que CAP Nord Martinique envisage de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition organisationnelle et la mise en œuvre d'un colloque organisé sur les trois bassins de vie du territoire Nord. (Nord Caraïbe – Nord Atlantique – Grand nord) traitant de la situation de la lecture publique sur le territoire nord Martinique ;

Considérant le contenu de la mission :

Phase 1 : Définition organisationnelle du colloque sur les trois bassins de vie (Nord Caraïbe – Nord Atlantique – Grand nord)

Il est attendu du prestataire pour cette phase, l'organisation de la manifestation dans 3 lieux facilement accessibles et disposant des installations adéquates pour accueillir un grand nombre de participants sur les trois bassins de vie du territoire Nord.

a) Les participants

Le colloque sera ouvert aux participants suivants :

- Chercheurs et universitaires spécialisés dans le domaine de la lecture,
- Professionnels du secteur de l'édition, des bibliothèques et de l'enseignement,
- Passionnés de lecture et membres du grand public intéressés par le sujet,
- Personnels enseignants et association de parents d'élèves,
- Spécialistes du corps médical (psychologue, psychomoteur),
- Référents des bibliothèques et médiathèques du réseau Nordmedi@tek972,
- Institutionnels (DAC, ABPM),
- Associations de quartier et associations de jeunes.

b) Le contenu et les sessions

Le colloque comprendra diverses sessions telles que des conférences, des ateliers, des tables rondes, des présentations de travaux de recherche, des débats et des séances de networking.

Les sujets abordés incluront, sans s'y limiter :

- L'importance de la lecture dans la société moderne,
- Les nouvelles technologies et leur impact sur la lecture (Intelligence artificielle, digital),
- Les pratiques pédagogiques pour promouvoir la lecture,
- La diversification de la littérature et l'inclusion de tous les public,
- La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

A la suite des ateliers d'échanges/groupe de travail, une restitution des travaux pourra s'effectuer à la fin du colloque.

c) Planification de l'événement

- Proposition de choix de lieux adaptés,
- Proposition d'un préprogramme sur une durée de deux jours,
- Prospection et convocation des intervenants pressentis pour la manifestation,
- Mise en place des questionnaires d'évaluation pour recueillir les retours des participants et des intervenants,
- Analyser les retours pour identifier les points forts et les axes d'amélioration en vue d'organiser des colloques futurs,
- Phoning et suivi des invitations des présents.

Phase 2 : Mise en place et déroulé de l'événement

a) *Suivi de la logistique*

Le prestataire devra assurer la logistique de l'événement qui devra comprendre :

- L'enregistrement des intervenants/participants au colloque,
- Organisation des pause déjeuner, pause-café, et déjeuner pour les participants,
- Prévision du matériel technique adapté au type de l'événement (Micro – sono – écran - rétroprojecteur),
- Prévision de mobilier de type chaises, nappes (en concertation avec les municipalités),
- Modérateur/animateur du colloque,
- Accueil des invités,
- Prévision d'hôtesse,
- Proposition d'une mise en place décorative (compositions florales des tables).

b) *Mise en place d'un plan de communication*

- Concevoir des supports de communication imprimés pour diffuser l'information sur le colloque dans les universités, bibliothèques, centres culturels et mairies,
- Établir des partenariats avec des institutions, des éditeurs, des librairies et des associations liées à la lecture pour augmenter la visibilité de l'événement.

Modalités :

Un ensemble de réunions seront établies afin de suivre le déroulement de la mise en place de cette manifestation ;

Considérant que l'assistant à maîtrise d'ouvrage devra présenter la démarche retenue pour la mise en œuvre de ce colloque ;

Considérant que la durée des prestations est de six (6) mois à compter de la réception de la notification ;

Considérant que pour chaque phase, un rapport de synthèse comprenant les éléments indiqués dans les articles précédents sera présenté ainsi qu'un compte rendu de chaque séance de travail effectué avec le service opérationnel :

- Document écrit ainsi qu'un diaporama, précisant la présentation, le concept et les objectifs principaux du colloque,
- Rétro planning général de l'événement,
- Préprogramme de la manifestation détaillée,
- Plan de financement de cette manifestation,
- Bilan global de la mission ;

Considérant que le plan de financement fait intervenir uniquement CAP Nord Martinique pour un montant de 30.000 euros ;

Considérant que les membres de la Commission Culture et Patrimoine réunis le 21 février 2024 ont émis un avis favorable sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition organisationnelle et la mise en œuvre d'un colloque organisé sur les trois bassins de vie du territoire Nord ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances, réunis le 19 juin 2024, ont émis un avis favorable sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition organisationnelle et la mise en œuvre d'un colloque organisé sur les trois bassins de vie du territoire Nord ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition organisationnelle et la mise en œuvre d'un colloque organisé sur les trois bassins de vie du territoire Nord pour un montant de 30.000 euros.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 août 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT